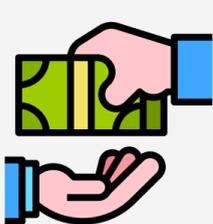


## LE COÛT D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES



### 1. LES COÛTS

Les coûts sont divisés en deux catégories: le montant à verser en fin de mois à la famille d'accueil et qui comprend le salaire, le loyer, la nourriture et les produits d'hygiène et les cotisations sociales et patronales prélevées par l'URSAFF

**LE PAIEMENT MENSUEL À LA FAMILLE D'ACCUEIL EST CONSTITUÉ DE TROIS ÉLÉMENTS**

#### 1. Le salaire

Environ 1200 euros par mois

#### 2. La nourriture

Environ 550 euros par mois

#### 3. Le loyer

Environ 200 euros par mois

**PAIEMENT FIN DE MOIS: 1950 EUROS**

Votre proche étant l'employeur de la famille d'accueil, l'URSAFF prélève en plus des cotisations sociales et patronales tous les mois. Ces cotisations sont prélevées en décalage de 2 mois (par exemple les cotisations de Janvier sont prélevées en Mars)

**COTISATIONS MENSUELLES: 500 EUROS**

**COÛT MENSUEL TOTAL AVANT LES AIDES 2450 EUROS**



### 2. LES AIDES

Les personnes en famille d'accueil peuvent bénéficier de plusieurs aides qui permettent de réduire le coût de l'accueil: l'APA, les crédits d'impôts et les APL

#### L'APA

C'est l'aide principale pour les personnes âgées en famille d'accueil. Cette aide est calculée en fonction du GIR (niveau de dépendance) de la personne âgée et de ses revenus.

**800 EUROS/MOIS EN MOYENNE**

#### CRÉDITS D'IMPÔTS

Aide versée en décalé et qui se calcule de la façon suivante (salaire brut de la famille d'accueil - APA reçu) \* 50% Cette aide est universelle quelque soit le niveau d'autonomie et les revenus

**450 EUROS/MOIS EN MOYENNE**

**MONTANT DES AIDES : 1250 EUROS/MOIS**



### 3. LE RESTE À CHARGE

Le reste à charge se calcul en additionnant les coûts (salaire et URSAFF) et en soustrayant les aides (APA et crédits d'impôts). Le reste à charge est en moyenne de 1200 euros par mois soit 1000 euros de moins qu'en Ehpad.

**2450 EUROS DE COÛTS - 1250 EUROS D'AIDE**

**1200 EUROS PAR MOIS DE RESTE À CHARGE**

### À SAVOIR!

1. Si votre proche n'a pas déjà l'APA à domicile ou l'APA en établissement, il est préférable de faire une demande dès que possible car le temps d'attente peut être de 1 à 3 mois pour un dossier d'APA.
2. Si votre proche a de très petits revenus (moins de 800 euros par mois), il peut aussi bénéficier des APL pour un montant d'environ 100 euros par mois.
3. Si vous prenez le suivi administratif, Famillys vous aidera dans toutes les démarches pour ces demandes d'aides afin que vous n'ayez à vous soucier de rien.

### UN EXEMPLE



Jacqueline a 89 ans, elle vit seule et est en perte d'autonomie. Un médecin de son département l'a évaluée en GIR 3 à cause de ses troubles cognitifs. Sa famille a donc décidé de lui trouver une famille d'accueil avec Famillys. Famillys présente trois familles d'accueil aux enfants de Jacqueline et une famille leur plaît particulièrement. La famille souhaite être payée 1950 euros par mois. Famillys établit donc le plan financier suivant à la famille de Jacqueline:

	À payer	Aides	Reste à charge
Septembre	1950 euros	800 euros	1150 euros
Octobre	1950 euros	800 euros	1150 euros
Novembre	2450 euros (début URSAFF)	800 euros	1650 euros
Décembre	2450 euros	800 euros	1650 euros

Crédits d'impôts cumulés et versés en 2022 : 450 euros\*4 = 1800 euros